

POINT DE VUE

Session de printemps 2023
Conseil national



Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
8 mars 2023	22.461	Iv. pa. CEATE-CN. Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation	4
8 mars 2023	22.060	Environnement mondial 2023-2026. Crédit-cadre	5
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour	6
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées	7

Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8
Téléphone 031 313 34 33
info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Jonas Schälle, Anne Briol Jung

Traitement

8. März 2023

[22.461](#)

Iv. pa. CEATE-CN. Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation

Introduction

La partie concernant les centrales hydrauliques d'accumulation a été supprimée par la CEATE-N de l'iv. pa. initialement déposée et reportée à la discussion sur l'acte modificateur unique (LEne, LApEl). Le projet de loi élaboré ne concerne donc plus que l'accélération de projets de parcs éoliens avancés. Pour autant qu'ils soient d'intérêt national et qu'ils disposent d'un plan d'affectation valable, le canton doit être compétent pour l'octroi du permis de construire. En outre, les recours ne seront plus recevables qu'après du tribunal cantonal supérieur, ce qui signifie qu'une instance de recours sera supprimée. Un recours au Tribunal fédéral ne sera plus possible que pour les questions juridiques d'importance fondamentale.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande d'adopter la minorité Clivaz (production supplémentaire de 0,6 TWh comme limite pour la réglementation urgente) et de rejeter la minorité Jauslin (puissance installée supplémentaire de 600 MW).

Argumentation

Les organisations environnementales saluent le principe d'une accélération du développement des énergies renouvelables. L'énergie éolienne doit également y contribuer. Il est essentiel que les valeurs naturelles soient relevées suffisamment tôt et de manière professionnelle sur les sites prévus afin d'éviter les conflits potentiels avec la biodiversité et le paysage.

Une procédure raccourcie pour les parcs éoliens pour lesquels une certaine clarification des valeurs naturelles (même si elle n'est pas suffisante dans le détail !) a déjà eu lieu au niveau du plan d'affectation est acceptable en tant que mesure limitée dans le temps compte tenu du besoin d'accélération. La loi ne doit cependant pas préjuger des réglementations légales à long terme. Une accélération générale des procédures pour les énergies renouvelables doit être abordée de manière plus globale dans le cadre de l'acte modificateur unique ou d'un projet d'accélération séparé et doit également inclure des améliorations pour la phase d'étude de projet. La présente loi urgente n'y parvient pas. Elle doit donc impérativement se limiter à la dizaine de projets qui disposent ou disposeront prochainement d'un plan d'affectation entré en vigueur. L'objectif de production de 0,6 TWh proposé par la minorité Clivaz, qui doit être atteint par la loi concernant l'accélération, va dans ce sens. Un objectif plus élevé exercerait une pression sur l'autorisation précipitée d'autres installations qui ne disposent pas encore d'un plan d'affectation juridiquement valable. Une telle démarche ne favoriserait pas non plus l'acceptation de l'énergie éolienne.

Contact

Pro Natura, Michael Casanova, michael.casanova@pronatura.ch, 061 317 92 29
SES, Nils Epprecht, nils.epprecht@energiestiftung.ch, 044 275 21 25

Traitement

8. März 2023

[22.060](#)

Environnement mondial 2023-2026. Crédit-cadre

Introduction

Avec le crédit-cadre « Environnement mondial 2023-2026 », le Conseil fédéral demande un crédit d'engagement de 197,75 millions de francs au total. Il s'agit principalement de garantir les moyens financiers nécessaires à la participation de la Suisse à la huitième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le crédit-cadre comprend en outre de petites contributions de la Suisse à la reconstitution du Fonds pour l'ozone ainsi qu'à deux fonds spéciaux pour le climat axés sur les mesures d'adaptation. Au Conseil des Etats, une proposition de réduction a été clairement rejetée par 29 voix contre 16.

Recommandation

L'Alliance-Environnement soutient le projet du Conseil fédéral et du Conseil des Etats. Elle recommande d'adopter l'augmentation du crédit d'engagement et de rejeter la réduction proposée, comme le Conseil des Etats.

Argumentation

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le mécanisme de financement de toutes les grandes conventions environnementales et est donc d'une importance capitale pour leur mise en œuvre effective. En signant diverses conventions environnementales, la Suisse s'est engagée à soutenir les pays en développement et en transition dans la mise en œuvre de ces conventions. Depuis sa création en 1991, le FEM a financé plus de 5000 projets dans les domaines du climat, de la biodiversité, des eaux internationales, de la dégradation des terres, des produits chimiques et des déchets.

Pour la huitième reconstitution du FEM (FEM-8), les pays donateurs se sont mis d'accord pour mettre à disposition des moyens d'un montant de 5,33 milliards de dollars US, ce qui correspond à une augmentation de 32 pour cent par rapport au FEM-7. Avec cette augmentation, la communauté internationale répond à l'urgence croissante des problèmes environnementaux mondiaux. Elle a été rendue possible notamment grâce à une augmentation significative des contributions des Etats-Unis, de l'Allemagne, des pays scandinaves et de petits Etats européens comme les Pays-Bas et la Belgique. L'augmentation de la contribution suisse correspond à l'augmentation moyenne de tous les contributeurs.

Les conséquences des problèmes environnementaux globaux entraînent, en particulier dans les pays en développement, des coûts énormes auxquels la Suisse devrait participer proportionnellement aux autres pays donateurs. La réduction du crédit d'engagement demandée par une courte majorité (réduction de 49,92 millions de francs) aurait pour conséquence que la Suisse ne pourrait pas, pour la première fois, payer sa contribution au FEM calculée en fonction de sa part de charges et mettrait en danger son siège au conseil d'administration du FEM. Elle nuit ainsi à l'image de la Suisse en tant qu'acteur crédible et fiable et affaiblit la position de la Suisse dans les négociations internationales sur l'environnement.

Contact

WWF Suisse, Dina Spörri, dina.spoerri@wwf.ch, 079 964 10 49

Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour

22.3928	Mo. Conseil des Etats (Salzmann). Renforcer la production maraîchère indigène	Rejeter
22.4280	Mo. CPE-CN. Renforcer les structures organisationnelles afin que la mise en oeuvre de l'Agenda 2030 soit cohérente sur le plan politique	Accepter
18.421	Iv. pa. Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site (Classement)	Accepter

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

Initiatives parlementaires 1ère phase

21.431	Iv. pa. Regazzi. Chambres fédérales. Faire jeu égal avec le Conseil fédéral	Rejeter
22.411	Iv. pa. Prezioso. Encourageons la gratuité des transports publics communaux ou cantonaux	Rejeter
22.412	Iv. pa. Kamerzin. Permettre des allègements fiscaux ponctuels de l'imposition sur les huiles minérales en cas de circonstances extraordinaires	Rejeter
22.436	Iv. pa. Pasquier-Eichenberger. Offrons des alternatives dans la publicité pour les véhicules à moteur	Accepter
22.450	Iv. pa. Suter. Interdire les nouvelles voitures équipées d'un moteur à combustion à partir de 2035 pour atteindre les objectifs climatiques dans le secteur des transports	Accepter

Objets parlementaires du DFI

21.3159	Mo. Pasquier-Eichenberger. Distribution d'iode de manière préventive à l'ensemble de la population suisse	Accepter
-------------------------	---	-----------------

Objets parlementaires du DFJP

21.3255	Mo. Buffat. Pas d'élargissement du statut de réfugié par la bande	Rejeter
-------------------------	---	----------------

Objets parlementaires du DETEC

22.3336	Mo. Christ. Davantage d'indépendance énergétique grâce à moins de gaspillage. Exploiter le potentiel en matière d'efficacité énergétique	Accepter
22.3632	Mo. Schaffner. Plan d'action pour promouvoir des offres de mobilité novatrices et climatique-ment neutres	Accepter
22.3640	Po. Candinas. Améliorer les exigences auxquelles doivent répondre, du point de vue de l'aménagement du territoire, les activités et les installations relevant de la vente, des loisirs et du tourisme	Accepter
22.3641	Mo. Munz. Pour une interdiction des munitions au plomb	Accepter
22.4021	Po. Groupe RL. Maintien des centrales nucléaires existantes. Lutte contre la pénurie d'électricité à long terme	Rejeter
21.3077	Mo. Grin. Une campagne nationale de sensibilisation et de prévention, en collaboration avec les cantons, contre le fléau actuel qu'est le littering	Accepter
21.3101	Po. Walder. Réduire l'empreinte carbone générée à l'étranger	Accepter

[21.3119](#) Po. Molina. Protection du climat et cryptomonnaies. Encourager une technologie de la block-chain efficace sur le plan énergétique **Accepter**

Objets parlementaires du DEFR

[21.3037](#) Mo. Wettstein. Des fourrages majoritairement locaux pour que la viande et les oeufs soient labellisés "suisses" **Accepter**

[21.3087](#) Mo. Badertscher. Accords de libre-échange. Pour des critères de durabilité contraignants **Accepter**

[21.3088](#) Mo. Badertscher. Accord de libre-échange AELE-Indonésie. Allouer davantage de moyens au renforcement des capacités **Accepter**

[21.3371](#) Mo. Grossen Jürg. Voitures électriques. Bornes de recharge pour les locataires **Accepter**

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:
www.ecorating.ch